

LE PETIT JOURNAL

L'hebdo local de l'Hérault

Du jeudi 29 septembre au mercredi 05 octobre 2016 – N° 366 – 1,20€

Communiqué

Corrida et fisc ! La FLAC met la pression sur Robert Margé...

En 2011, la corrida, de manière très opaque, était inscrite au Patrimoine Culturel Immatériel. Lui donnant, en quelque sorte, une légitimité culturelle et artistique... Par conséquent, sachant que toute activité relevant de l'art, est assujettie au taux de TVA à 5,5 %, un certain nombre de responsables d'arène, dont Robert Margé, directeur des arènes de Béziers pour la partie "corrida", s'appliquèrent aussitôt ce taux avantageux, au lieu du taux normal de 20 %. Ce dernier expliquant dans la presse que c'était *une façon de militer...* Bien évidemment, Bercy

avait rejeté cette singulière façon d'interpréter l'inscription de la corrida au PCI. Entre-temps, grâce à deux associations de protection animale (**le CRAC Europe et Droits des animaux**), après l'abrogation par la Cour administrative d'appel de Paris de cette inscription en juin 2015, le Conseil d'Etat, en juillet 2016, rejeta le pourvoi en cassation de deux structures taurines. Résultat : Robert Margé, ayant vu son recours refusé par le Tribunal administratif de Montpellier, du rembourser, selon la presse, la coquette somme de 240 000 euros ; correspon-

dant à 2011. En conclusion, en dehors de son redressement pour la période 2009-2011, Robert Margé reste devoir le différentiel de TVA non versé pour 2012, 2013 (années redressées, mais pas remboursées), et 2014 (cette dernière année n'ayant toujours pas été examinée par l'administration fiscale malgré le signalement fait par nos soins). Au total, cela représente une fraude estimée à 607 000 euros qui n'a toujours pas été remboursée. Depuis 2011, ce temps gagné par Robert Margé est tout simplement invraisemblable. Quand on pense que

de simples artisans confrontés à des problèmes fiscaux subissent très vite les foudres de leur centre des impôts, on ne peut qu'être profondément choqué ! Ces derniers apprécieront... Pour toutes ces raisons, les avocats de la FLAC, avec un fiscaliste de haut niveau, interpellent très vite Bercy sur cet incroyable retard de règlement. Attendons la suite... Nous sommes confiants... **Thierry Hély** Président de la FLAC www.flac-anticorrida.org

MB